

**AVIS**

**SCIEN.23.03.AV**

---

Relatif au renouvellement de la reconnaissance de  
l'ISSEP comme organisme de recherche

Avis adopté le 15/12/2023

## **DONNÉES INTRODUCTIVES**

*Demandeur :*

Le Ministre Willy Borsus, Ministre de l'Économie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de Compétence

*Délai de remise d'avis :*

La demande d'avis est parvenue le 8 décembre 2023 et l'avis est demandé en urgence.

*Préparation de l'avis :*

Cette demande d'avis a été examinée lors de l'assemblée générale du Pôle qui s'est déroulée le 15 décembre 2023.

*Brève description du dossier :*

Le 5 octobre 2023, l'ISSEP a adressé au Ministre Borsus une demande de renouvellement de la reconnaissance du centre en tant qu'organisme de recherche.

Cette demande a été examinée par le SPW-EER.

De cette analyse, il ressort que l'ISSEP répond aux trois critères d'éligibilité définis dans l'AGW du 18 septembre 2008 :

- Justifier d'au moins 3 publications scientifiques dans une revue scientifique avec comité de lecture dans les 5 dernières années ;
- Se tenir informé des progrès scientifiques, en Belgique comme à l'étranger, dans des domaines qui sont de sa compétence et en lien avec le thème concerné ;
- Avoir pour but ou objet social la réalisation d'activité de recherche.

En conséquence, le SPW-EER propose que la reconnaissance de l'ISSEP en tant qu'organisme de recherche soit prolongée pour une durée de trois ans et que l'Institut reste éligible aux aides prévues par le décret du 3 juillet 2008.

## AVIS

Le Pôle Politique Scientifique a pris connaissance de l'avis positif remis par le SPW-EER.

Il relève de cette analyse que les activités menées par l'ISSEP répondent aux critères définis à l'article 36/2 de l'AGW du 18 septembre 2008 et justifient pleinement sa reconnaissance comme organisme de recherche.

Dès lors, le Pôle remet un avis positif sur cette demande de renouvellement de reconnaissance.

---